

J138 - REGLEMENT DE LA LOTERIE « LA GRANDE FETE DE LA MAISON »

La société Domoti VAD RCS Lille Métropole 899 033 161 ayant siège zone de la Bouverne 16 av industrielle - 59520 Marquette Lez Lille organise du 01 Mars 2023 au 31 Décembre 2023 pour ses différentes enseignes une loterie sans obligation d'achat par post-tirage intitulé "LA GRANDE FETE DE LA MAISON". Cette loterie peut être organisée et présentée sous différentes formes et dénominations.

L'opération est ouverte à toute personne majeure habitant en France métropolitaine et en corse (hors départements et territoires d'outremer) ainsi qu'en Belgique et ayant reçu un document circonstancié, à l'exception des membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité dans une société liée à la société organisatrice.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par famille (même nom, même adresse). Toute participation incomplète, ou non conforme sera considérée comme nulle. Il en est de même pour les participations déposées ou parvenues après le délai.

La dotation est la suivante :

Un Cookeo Moulinex touch mini wifi d'une valeur commerciale de 479,99€

Une centrale vapeur Calor pro express GV d'une valeur commerciale de 279,99€

Un Blender perfect mix Moulinex d'une valeur commerciale de 189,99€

Une Plancha Lagrange d'une valeur commerciale de 89,99€

Une machine à café Tassimo Bosch d'une valeur commerciale de 84,99€

Pour participer à la loterie, il suffit de renvoyer son bon de participation à l'adresse indiquée sur le catalogue portant l'opération et de se conformer aux instructions figurant sur les documents avant la date limite de clôture de l'opération, soit le 31/12/2023. Le bénéficiaire sera averti dans un délai de 3 mois après la clôture de l'opération.

Le gagnant sera tiré au sort par le délégué de la protection des données (DPO) de la société organisatrice.

La société Domoti pourra être autorisée à utiliser son nom, adresse (ville et département), images animées ou non (ex : photo), voix, écrit, ce tant à des fins promotionnelles que pour des raisons testimoniales.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone par Domoti VAD.

Domoti VAD ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou le prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés ; Domoti VAD se réserve le droit de cesser, interrompre ou proroger le jeu en tout temps si les circonstances l'exigeaient et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

Le simple fait de participer implique l'acceptation du règlement et des instructions figurant sur les documents.

Aucune contestation s'y rapportant ne pourra être admise. Le règlement complet sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à DOMOTI VAD - CS 44928 - 69390 DOMMARTIN (timbre de demande de règlement remboursé sur demande), en mentionnant le nom du jeu.

Pour tout remboursement notamment des frais de participation au jeu, joindre un R.I.B. ainsi qu'un justificatif téléphonique, ou internet (facture, ...) pour les frais de communication.

J138 – EXTRAIT REGLEMENT DE LA LOTERIE « LA GRANDE FETE DE LA MAISON»

La société Domoti VAD RCS Lille Métropole 899 033 161 ayant siège zone de la Bouverne 16 av industrielle - 59520 Marquette Lez Lille organise du 01 Mars 2023 au 31 Décembre 2023 pour ses différentes enseignes une loterie sans obligation d'achat par post-tirage intitulé " LA GRANDE FETE DE LA MAISON". Cette loterie peut être organisée et présentée sous différentes formes et dénominations.

L'opération est ouverte à toute personne majeure habitant en France métropolitaine et en corse (hors départements et territoires d'outremer) ainsi qu'en Belgique, et ayant reçu un document circonstancié, à l'exception des membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité dans une société liée à la société organisatrice.

La dotation est la suivante :

Un Cookeo Moulinex touch mini wifi d'une valeur commerciale de 479,99€

Une centrale vapeur Calor pro express GV d'une valeur commerciale de 279,99€

Un Blender perfect mix Moulinex d'une valeur commerciale de 189,99€

Une Plancha Lagrange d'une valeur commerciale de 89,99€

Une machine à caféTassimo Bosch d'une valeur commerciale de 84,99€

Pour participer à la loterie, il suffit de renvoyer son bon de participation à l'adresse indiquée sur le catalogue portant l'opération et de se conformer aux instructions figurant sur les documents avant la date limite de clôture de l'opération, soit le 31/12/2023. Le bénéficiaire sera averti dans un délai de 3 mois après la clôture de l'opération.

Le gagnant sera tiré au sort par le délégué de la protection des données (DPO) de la société organisatrice. La société Domoti SAS ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce jeu devait être partiellement ou totalement modifié. Le règlement complet sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à DOMOTI VAD - CS 44928 - 69390 DOMMARTIN (timbre de demande de règlement remboursé sur demande), en mentionnant le nom du jeu.

Pour tout remboursement notamment des frais de participation au jeu, joindre un R.I.B. ainsi qu'un justificatif téléphonique, ou internet (facture, ...) pour les frais de communication. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone par Domoti VAD.